

POLITIQUE DE PREVENTION ET DE DETECTION DES RISQUES ANTITRUST

1. OBJET

Thales soutient et promeut une culture d'éthique, d'intégrité et de responsabilité d'entreprise en veillant au strict respect des règles du Programme Intégrité et Conformité du Groupe. Dans ce cadre, Thales a mis en place des processus et explicité des règles dans son Programme de Conformité Antitrust (le « Programme »), en ligne avec les exigences légales et les recommandations émises par diverses autorités compétentes en matière de concurrence. Ce Programme poursuit deux objectifs : favoriser une culture de conformité Antitrust au sein du Groupe et identifier les zones de risque potentiel pour prévenir et détecter leur apparition. La Direction Générale, avec le soutien du Conseil d'administration, promeut une telle culture et applique une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques anticoncurrentielles.

2. PERIMETRE D'APPLICATION

Le Programme de Conformité Antitrust de Thales couvre tous les aspects du Droit de la concurrence (aussi appelé « Antitrust »), y compris les accords restrictifs de concurrence (par exemple les accords de répartition de marché, de fixation des prix, etc...), les abus de position dominante, les règlementations relatives aux fusions-acquisitions (contrôle des concentrations et des investissements étrangers), les aides d'État, ainsi que toute autre législation locale visant à protéger la concurrence. Le Programme s'applique à Thales SA, à ses filiales détenues à 100 %, aux entités qu'elle contrôle et à tous les salariés du Groupe (y compris les prestataires), quelle que soit leur fonction, et dans tous les pays où Thales exerce ses activités.

3. LES 8 PILIERS DU PROGRAMME DE CONFORMITE ANTITRUST DU GROUPE

Le Programme de Conformité Antitrust s'articule autour de huit piliers, chacun contribuant à sa performance globale :

1/ UNE ORGANISATION DEDIEE

Le déploiement du Programme est assuré par une organisation rattachée à la fonction Juridique, Contrats et Conformité, comprenant, au niveau du siège, un Département Antitrust Groupe, ainsi qu'un réseau de Correspondants Antitrust au niveau des entités et des pays. Leurs rôles et responsabilités respectifs sont définis dans une instruction dédiée et sont coordonnés et supervisés par le Comité Intégrité et Conformité du Groupe.

Politique de Prévention et de Détection du Risque Antitrust

OPEN

Ref.: 87218668-GOV-GRP-FR-001

2/ UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES ANTITRUST

Thales élabore des cartographies de risques afin de gérer ses risques opérationnels, stratégiques, de gouvernance, de conformité ou financiers. Pour mieux évaluer son exposition et maîtriser les risques liés au Droit de la concurrence, une cartographie des risques Antitrust, portant sur les risques les plus pertinents pour le Groupe, est réalisée au niveau de chaque Business Line (« BL ») tous les trois ans, ou plus fréquemment si l'évolution des activités le nécessite. Elaboré avec la participation de la direction de la BL, du (Chief) Compliance Officer (CO / CCO) et du Correspondant Antitrust, le profil de risque Antitrust est établi pour chaque BL du Groupe. Ce profil indique l'exposition brute et nette (après mise en œuvre des mesures e de mitigation) de la BL aux risques Antitrust, et identifie les pays où elle opère et qui présentent la plus forte exposition. Sur la base de ces résultats, un plan d'actions sur mesure est défini et déployé sous la responsabilité des Correspondants Antitrust en charge de la BL et des pays concernés.

3/ UN ENGAGEMENT MANAGERIAL RELAYÉ A TOUS LES NIVEAUX

La Direction Générale ainsi que les dirigeants du Groupe s'engagent à maintenir une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements anticoncurrentiels et à promouvoir le Programme de Conformité Antitrust dans l'ensemble du Groupe en le déclinant auprès de leurs équipes respectives. Le Comité Intégrité et Conformité pilote le déploiement et la mise en œuvre du Programme, avec le soutien de l'organisation dédiée à la Conformité et du Département Antitrust du Groupe.

4/ DES GUIDES ET OUTILS SUR LE DROIT DE LA CONCURRENCE

Des guides et outils pratiques sont disponibles pour promouvoir la conformité Antitrust, traiter les situations réelles rencontrées par les employés et renforcer leur sensibilisation aux risques et aux comportements interdits. Ils sont à la disposition des employés de Thales sur le système de référence interne ou l'Intranet du Groupe. Des outils plus spécialisés, tels que guides, listes de points d'attention, études de cas, etc., sont mis à disposition du réseau de Correspondants Antitrust afin de les accompagner dans leur mission.

5/ DES FORMATIONS SUR LES RISQUES ANTITRUST

La formation constitue un élément essentiel du Programme, et comprend à la fois des modules en ligne (webinaires, e-learning, contenus multimédias, etc.) ou des formations en présentiel. Les formations couvrent une variété de scénarios de risques et s'adressent à des familles professionnelles spécifiques selon leur niveau d'exposition aux risques Antitrust. Les supports de formation sont préparés par le Département Antitrust du Groupe puis adaptés ou personnalisés par les Correspondants Antitrust pour répondre aux besoins locaux.

Politique de Prévention et de Détection du Risque Antitrust	OPEN	Ref.: 87218668-GOV-GRP-FR-001
---	------	-------------------------------

6/ UN DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE

Thales a mis en place la plateforme d'alerte « Thales Alert Lines » permettant de signaler toute conduite ou situation contraire aux règles internes du Groupe ou aux lois et réglementations applicables, y compris en matière de Droit de la concurrence. Cette plateforme est accessible non seulement aux employés du Groupe mais également aux tiers.

Thales garantit qu'aucune sanction ne sera prise à l'encontre d'un salarié ayant effectué de bonne foi un signalement portant sur des faits entrant dans le champ du dispositif d'alerte.

Plus d'informations sont disponibles sur la page internet: [« Thales Alert Lines » | Thales Group.](#)

7/ UN REGIME DISCIPLINAIRE EN CAS DE MANQUEMENT

Tout manquement d'un salarié aux lois applicables ou aux procédures internes peut donner lieu à des sanctions disciplinaires.

Thales applique un régime disciplinaire ajusté à chaque pays en fonction du droit du travail local. Le règlement intérieur définit la nature et l'échelle des sanctions, telles que les avertissements, mises à pied, mutations disciplinaires, rétrogradations ou licenciement disciplinaire, pour tout comportement considéré comme fautif.

8/ UN DISPOSITIF DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES MESURES DE CONFORMITE

Thales est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son Programme de Conformité Antitrust, revu régulièrement par le Comité Intégrité et Conformité. Cet examen porte notamment sur l'activité de l'organisation dédiée à la Conformité Antitrust, l'analyse des évolutions des activités du Groupe nécessitant des ajustements du Programme, l'identification de ses points forts ainsi que des axes d'amélioration possibles. En outre, le Département Audit, Risques et Contrôle Interne effectue des audits internes qui peuvent couvrir les risques Antitrust. Des audits externes et enquêtes peuvent aussi être menés.